



PROCÉDURE D'URGENCE ADVENANT LA DÉCLARATION DE SYMPTÔMES CHEZ UN EMPLOYÉ

À accomplir par (nom du responsable): _____

Pour le (date): _____

	TÂCHES	FAIT
1	Interdire à l'employé de se présenter sur les lieux de travail.	<input type="checkbox"/>
2	Contacteur les autorités de la santé publique pour obtenir leurs recommandations. T. 644-4545	<input type="checkbox"/>
3	Établir la liste des personnes (en lien avec le travail) avec qui il a pu être en contact dans les 14 derniers jours, en distinguant ceux avec qui il a été en contact étroit.	<input type="checkbox"/>
4	Établir la liste des espaces (lieux de travail) qu'il a fréquentés ¹ .	<input type="checkbox"/>
5	Établir la liste des véhicules , de l'équipement, des outils ou appareils qu'il a utilisés ¹ .	<input type="checkbox"/>
6	S'assurer de nettoyer et désinfecter les espaces qu'il a fréquentés, en respectant les procédures.	<input type="checkbox"/>
7	S'assurer de nettoyer et désinfecter les véhicules, l'équipement, les outils ou les appareils qu'il a utilisés, en respectant la procédure à cet effet.	<input type="checkbox"/>
8	Informé tous les employés qu'un cas de COVID-19 a été confirmé dans l'entreprise et que les personnes qui ont été en contact étroit avec le cas déclaré seront rencontrées individuellement (le nom de l'employé qui est atteint du COVID-19 restera confidentiel).	<input type="checkbox"/>
9	Demander à tous les employés de surveiller l'apparition de symptômes , même légers, et de les déclarer immédiatement.	<input type="checkbox"/>
10	Rencontrer les employés qui ont été en contact étroit avec le cas déclaré et leur appliquer les mesures d'isolement , qu'ils soient ou non symptomatiques.	<input type="checkbox"/>
11	Appliquer des mesures d'isolement aux employés qui, dans les jours suivants, deviennent symptomatiques, s'ils ont été en contact avec l'employé infecté.	<input type="checkbox"/>
12	Appliquer des mesures d'isolement aux employés avec lesquels il subsiste un doute sur la nature des contacts (étroits ou non) qu'ils ont eus avec l'employé infecté.	<input type="checkbox"/>

¹Le gouvernement du Québec précise qu'en général, les coronavirus ne survivent pas longtemps sur les objets. Ils vont survivre 3 heures sur les objets inertes à surface sèches et environ 6 jours sur les objets inertes à surfaces humides.